

VILLE DE HOMBOURG-HAUT

ARRÊTÉ

réglementant temporairement la circulation rue de l'Etang

Le Maire de la Commune de HOMBOURG-HAUT,

VU le Code de la Route et notamment les articles relatifs à la circulation des véhicules,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal et les articles R.417-6, R.411-25 al.3, R.325-12 et L.121-2 du Code de la Route,

VU la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1 et L 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

VU la demande formulée par la société INEO, domiciliée 2bis route de Lacourtenourt 31151 FENOUILLET cedex, en date du 28 juillet 2022,

CONSIDERANT les travaux de déploiement de câbles de fibre optique pour le domaine ferroviaire de la SNCF,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières pour assurer la sécurité publique dans la rue précitée.

ARRÊTE :

**Article 1 :** Du mardi 2 novembre 2022 au vendredi 4 novembre 2022 inclus entre 18H00 et 06H00, la rue de l'Etang sera barrée et interdite à la circulation au niveau du numéro 16 (passage à niveau). Le stationnement sera interdit au droit du chantier et les véhicules en infraction seront mis en fourrière.

**Article 2 :** Une déviation sera mise en place. Elle empruntera l'itinéraire suivant : rues du Chemin de Fer, du Ruisseau, des Vergers, Bellevue, des Hêtres, des Merles et de l'Etang et inversement.

**Article 3 :** La mise en place des dispositifs de balisage et de signalisation verticale réglementaires visibles de jour comme de nuit sera assurée par l'entreprise INEO.

Tous les dispositifs répondront à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur de l'entreprise INEO, Monsieur le Maire de la commune de HOMBOURG-HAUT, Monsieur le Commandant de Police de FREYMING-MERLEBACH, Monsieur l'agent de Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HOMBOURG-HAUT, le 7 septembre 2022



Pour le Maire,  
L'adjoint délégué,  
Adrien TUMOLO